

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 12
Procurations : 1

Objet :

Convention relative au droit d'usage dans le cadre de la construction du réseau public fibre optique

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240206-2024-02-06_001-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 06 février

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 31 janvier 2024

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN.

Excusés : Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN.

Absents : M. Nicolas GRES, M. Guillaume PEREZ, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stéphane BOCKEN

Secrétaire : Mme Jocelyne SCHWALLER

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Dans le cadre de sa compétence communication électronique pour le compte de ses communes membres, le SIEA a engagé le déploiement d'un réseau public fibre optique des communes de l'Ain.

La convention objet de la présente délibération, définit les conditions techniques, administratives et financières de la servitude désignée ci-après, que consent la commune au SIEA.

Sur la parcelle AL 266 lieu-dit Chez le comte, la commune autorise le SIEA à :

- Mettre en place des regards pour l'accès aux fourreaux enterrés,
- Mettre en place des fourreaux enterrés pour le passage du réseau optique,
- Installer des armoires optiques et lui donne le droit de passage correspondant.

La convention prend effet à date de sa signature et dure tant que l'emprise est utilisée par le Syndicat pour implanter, exploiter et entretenir le réseau de communications électroniques dont il a la charge.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec le SIEA annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

